



Droit au visa long séjour et titre de séjour

Par **atik**, le **13/11/2018** à **09:49**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rnnde nationalité marocaine,retraité,agé de 65 ans,pension modeste à peu près 400 euros/mois,ma femme agée de 60 ans sans ressources,aidés financièrement depuis 4 ans par nos enfants installés en france (dont deux naturalisés français),dans le pays parmi l'ensemble de nos enfants il ne reste que notre fille mariée qui vit à la charge de son mari.rnnous désirons moi et ma femme nous installer et vivre près de nos enfants et petits enfants en france.rnmes questions:rn1-pour l'assurance maladie j'ai une couverture maladie existante selon régime marocain,est ce que je serai obligé d'avoir une autre assurance en france?rn2-d'après ma situation quel type de visa je pourrai demander rn -ascendants à charge de ressortissant français?rn -ascendants non à charge de ressortissant français?rnavec nos remerciements.

Par **amajuris**, le **13/11/2018** à **18:28**

bonjour,rnau vu de ressources, il vous faut un visa d'ascendant à charges, ce qui implique que vos enfants devront subvenir à vos besoins.rnil faudrait vous renseigner pour savoir si votre couverture maladie marocaine fonctionne en france, mais j'ai des doutes.rndans ce cas vous devrez prendre une assurance pour votre couverture maladie sinon, vos frais médicaux seront à la charge de vos enfants.rnsalutations